

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_004

Séance du mardi 26 janvier 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 22/01/2021

Présents : 17

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Secrétaire de

séance: Catherine BLACLARD

Représentés:

Excusés: Matthias CORNEVAUX, Mathieu PUCHERAL

Absents:

Objet: Mise en conformité du captage public de Caguefer - DE_2021_004

Dans le cadre de la mise en conformité des captages publics de la commune, telle qu'exigée par le code de l'environnement et les lois sur l'eau,

Il convient de déposer une demande d'autorisation auprès de la DDT 48 portant sur la régularisation administrative de la prise d'eau de Caguefer au titre du Code de l'Environnement.

Il convient également de déposer une demande d'autorisation de travaux découlants de la mise aux normes nécessaires de cette prise d'eau.

Monsieur le maire précise au conseil municipal que ce dossier est en cours d'étude depuis plus de 15 ans et que cette étape est la dernière avant les travaux de régularisation que la commune doit réaliser d'ici 2023 et pour lesquels un financement de l'Agence de l'eau a été obtenu.

Monsieur le maire présente le dossier de demande d'autorisation, tel que rédigé par le Maître d'oeuvre, et le tient à la disposition des conseillers municipaux.


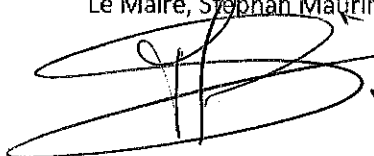
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le dépôt du dossier de demande d'autorisation de travaux et de prélèvement sur la rivière Tarn au moyen de la prise d'eau de Caguefer auprès des services de Police de l'Eau (DDT48).

MANDATE le maître d'oeuvre, Aqua Services, pour déposer ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Stephan Maurin



RF
Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/01/2021
048-200057594-20210126-DE_2021_004-DE